

Compte rendu de la séance du 09 juillet 2021

Secrétaire(s) de la séance: Mr Francis GAULUET

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 20 mai 2021

Décisions du maire prises en vertu des pouvoirs délégués par le conseil municipal

1/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIS 2 PLACE DE L'EGLISE

2/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIS 22 RUE PAUL BERNIER

3/ ACHAT DES PARCELLES SISES RUE PAUL BERNIER CADASTREES SECTION D N° 903 ET 905

4/ OPERATIONS COMPTABLES

5/ QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

1/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2021 28)

Le maire informe le conseil municipal de la transmission par Maître Julie LAURILLOT, notaire associé à Loches, d'une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles sises 2 Place de l'Eglise, cadastrées section D n° 628 et 900 consistant en un terrain bâti et terrains, au prix de cent cinquante-cinq mille euros (155 000,00 €) et commission de sept mille euros (7000,00 €).

Le conseil municipal a institué, par délibération du 28 février 2019, le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé par ladite assemblée par délibération du 11 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le fait d'exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section D n° 628 et 900 sises 2 Place de l'Eglise.

2/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2021 29)

Le maire informe le conseil municipal de la transmission par Maître Maud FRAPPAT, notaire associé à Loches, d'une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle sise 22 rue Paul Bernier, cadastrée section ZP n° 55 d'une superficie de 13 ares et 30 centiares, consistant en un terrain bâti, au prix de cent cinquante sept mille euros (157 000,00 €) et commission de quatre mille sept cent cinquante euros (4 750,00 €)

Le conseil municipal a institué, par délibération du 28 février 2019, le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé par ladite assemblée par délibération du 11 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le fait d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée ZP n° 55 sise 22 rue Paul Bernier.

3/ RESERVES FONCIERES : échange et achat de terrains rue Paul Bernier (2021 31)

Le maire rappelle qu'ont été inscrits au Plan Local d'Urbanisme, deux emplacements réservés, afin de désenclaver les parcelles de terrain de la rue Lemaigre Dubreuil par la création d'un chemin d'accès carrossable et d'un chemin piétonnier.

La commune a acquis et échangé les parcelles permettant d'obtenir la maîtrise foncière des terrains, respectivement auprès des conjoints PINON Jean-Michel et Monsieur Jacky CAILLET, par actes notariés signés récemment.

Dans la poursuite de ce projet, la commune a souhaité acquérir une bande de terrain d'environ 4 mètres sur 23 mètres, au nord des parcelles cadastrées section D n° 887 et 891 situées rue Paul Bernier, pour une superficie de 92 mètres carrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider la proposition de prix à trois cents euros pour l'achat des bandes de terrain cadastrées section D n° 903 pour 54 centiares et D n° 905 pour 38 centiares auprès de Monsieur David CHEVREAU;

4/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE (2021 30)

Le maire indique que l'opération d'investissement 199 "CIMETIERE" va nécessiter un virement de crédits suite à l'achat en urgence de trois cases de columbarium et d'une porte en granit supplémentaire et propose la décision modificative suivante :

	DEBIT		CREDIT
article 2158-194 :	- 99,00 €	article 21316-199 :	+ 99,00 €
TOTAL :	- 99,00 €	TOTAL :	+ 99,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer le virement de crédits présenté ci-avant.

5/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :

- organise la distribution des sacs jaunes le samedi 10 juillet 2021 ;
- entend l'état d'avancement des travaux à l'école et sur la voirie ;
- soulève et répond aux diverses questions.

La séance est levée à 20h55.

Fait à Mouzay, le 03 août 2021

Le maire,

Marie RONDWASSER.



Pour Le Maire, absent,

L'Adjoint,

F. Gauluet.